

Best Practice Spotlight Organization

FICHE D'INFORMATION



Juillet 2023

Joindre le mouvement



Les Best Practice Spotlight Organizations® de l'AIIAO (BPSO®) :

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIAO)

L'AIIAO est le corps professionnel représentant les infirmières et infirmiers autorisés, les infirmières et infirmiers praticiens et les étudiantes et étudiants en sciences infirmières de l'Ontario, Canada. Nous plaidons pour une politique publique saine, promouvons l'excellence dans la pratique infirmière et donnons aux infirmières les moyens d'influencer et de façonner activement les décisions qui affectent la profession et le public que nous servons.

Programme de la ligne directrice sur les pratiques exemplaires de l'AIIAO

Depuis son lancement en novembre 1999, le programme de la ligne directrice sur les pratiques exemplaires (LDPE) de l'AIIAO a produit :

- plus de 50 lignes directrices cliniques, systèmes et environnements de travail sains (anglais seulement);
- la Trousse pour la conduite du changement (anglais seulement) qui fournit un large éventail d'outils, de supports et de stratégies pour aider les agents et les équipes de changement à apporter des améliorations durables dans les soins de santé;
- de nombreuses autres ressources qui soutiennent l'adoption, la mise en œuvre et la durabilité des LDPE de l'AIIAO dans les établissements d'enseignement et de pratique au Canada et à l'étranger.

Notre approche à plusieurs volets couvre :

- le **développement des capacités individuelles** par le biais du Réseau des champions des pratiques exemplaires, les instituts cliniques et les bourses de l'AIIAO;
- la **mise en œuvre organisationnelle** par le biais des Best Practice Spotlight Organization® (BPSO®), des ordonnances des LDPE et des cheminements cliniques des LDPE;
- la **mise en œuvre dans l'ensemble des systèmes de santé** par le biais de programmes supplémentaires.

Visitez le site RNAO.ca/bpg afin d'accéder aux LDPE et aux outils et ressources de mise en œuvre connexes.

Vue d'ensemble du programme de désignation des BPSO

Le programme de désignation des BPSO, établi en 2003, soutient la mise en œuvre des LDPE au niveau de l'organisation et des systèmes. De renommée internationale, le programme a largement réussi à démontrer l'adoption et l'utilisation des LDPE de l'AIIAO.

Il a été prouvé que l'approche stratégique du programme favorise le développement de cultures fondées sur des données probantes, améliore les soins aux patients et enrichit la pratique professionnelle des infirmières et des autres prestataires de soins de santé. L'objectif final : optimiser les soins, les résultats

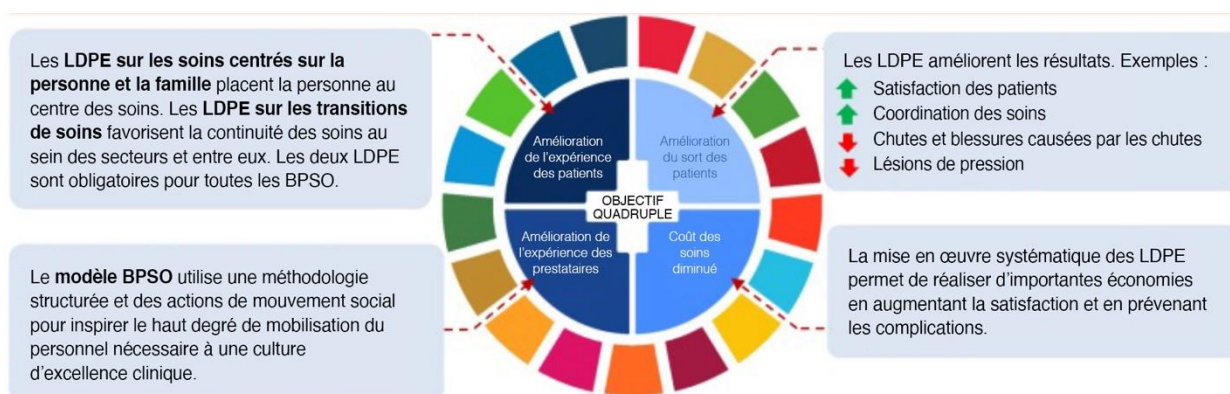
pour les patients et l'organisation grâce à l'utilisation des LDPE de l'AllAO en promouvant une culture de la pratique fondée sur des preuves et de la prise de décision en matière de gestion.

Il existe trois modèles de désignation des BPSO — BPSO directe, BPSO hôte et BPSO des équipes de santé de l'Ontario (BPSO ESO) — et différents types de BPSO qui participent à ces modèles.

Modèles de BPSO	Types de BPSO
<p>BPSO directe : Les organisations signent un contrat directement avec l'AllAO/la BPSO hôte pour mettre systématiquement en œuvre les LDPE.</p> <p>BPSO hôtes : Les BPSO hôtes permettent de passer à l'échelle supérieure aux niveaux national et international. Il s'agit de gouvernements ou d'organisations fiables qui gèrent le programme dans des pays, des régions ou des domaines spécialisés en utilisant les méthodologies et le matériel de l'AllAO. Les BPSO hôtes font part de leurs progrès à l'AllAO et reçoivent un encadrement continu.</p> <p>Nationale – les gouvernements de l'Espagne et du Chili, qui accueillent les OVPE hôtes à l'échelle nationale, occupent une place de choix.</p> <p>Régionale – les hôtes régionaux sont présents en Espagne et en Colombie.</p> <p>Spécialité – les hôtes spécialisés peuvent être propres à un secteur, comme les soins de longue durée, ou répondre à un autre besoin spécialisé, comme la langue (p. ex., les francophones).</p> <p>Les BPSO ESO travaillent au sein de systèmes de soins de santé intégrés – les équipes de santé de l'Ontario – afin de mettre en œuvre collectivement les LDPE et de signaler les résultats à l'AllAO.</p>	<p>Les BPSO de service se concentrent sur la mise en œuvre des LDPE dans leur secteur* afin d'avoir une incidence sur les résultats en matière de santé.</p> <p>*Santé publique, soins primaires, soins de santé mentale et services sociaux, soins aigus, soins à domicile, soins de longue durée et autres secteurs</p> <p>Les BPSO académiques se concentrent sur l'éducation fondée sur les données probantes pour avoir une influence sur l'enseignement universitaire, la formation des étudiants et les résultats pour les patients et clients.</p> <p>Les BPSO centrées sur les Autochtones collaborent avec l'AllAO pour créer un programme de BPSO sur mesure afin d'honorer les modes de connaissance autochtones et de soutenir le bien-être holistique de la communauté.</p>
<h3>Consortiums BPSO</h3>	
<p>Les consortiums BPSO constituent un forum pour l'échange de connaissances, le soutien et les activités de collaboration au sein de juridictions spécifiques. Actuellement au Canada, en Amérique latine, en Chine, et parmi les BPSO académiques internationales.</p>	

Objectifs du programme

1. Établir des partenariats dynamiques à long terme qui mettent l'accent sur le soin des patients, y compris la sécurité des patients, en soutenant des pratiques en soins infirmiers fondés sur le savoir.
2. Démontrer des stratégies créatives pour mettre en œuvre avec succès les LDPE au niveau de l'individu, de l'organisation et des systèmes.
3. Élaborer et utiliser des approches efficaces pour évaluer les activités de mise en œuvre grâce à des indicateurs de structure, de processus et de résultats.
4. Déterminer des stratégies efficaces pour une dissémination dans tout le système des mises en œuvre et résultats des LDPE.
5. Soutenir la réalisation du quadruple objectif et des objectifs de développement durable des Nations unies.



Ce cadre intègre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies (cercle extérieur) ainsi que le quadruple objectif, à savoir la santé de la population, le soutien aux populations mal desservies et la promotion de l'équité en matière de santé (1).

1. Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario (AIIAO) (février 2021), Rapport du groupe de travail des infirmières et infirmiers autorisés : Une vision pour demain.

Les BPSO s'engagent à acquérir une expérience qualifiante de trois ans — ou de quatre ans pour les BPSO ESO — en concluant des partenariats formels pour définir le rôle de l'AIIAO et les résultats attendus de la part de la BPSO. Au cours de cette « période de prédésignation », les BPSO renforcent leur culture de pratique et de prise de décision fondées sur des données probantes, et mettent en œuvre et évaluent plusieurs lignes directrices de pratique clinique.

À la fin de la période de prédésignation — à condition que tous les objectifs aient été atteints — les BPSO deviennent des « BPSO désignées », avec une désignation renouvelable tous les deux ans. Ils se concentrent ensuite sur la durabilité et sur la poursuite de la mise en œuvre et de l'évaluation des lignes directrices relatives aux pratiques exemplaires au sein de leur organisation et du système.

Marche à suivre pour devenir une BPSO directe

1. Soumettre une proposition contenant des preuves de l'état de préparation et de l'engagement à mettre en œuvre et à évaluer trois à cinq cliniques LDPE (en fonction du type et de l'emplacement de la BPSO) en tant que BPSO prédésignée. Cette proposition doit inclure des informations pour chaque LDPE, en précisant les raisons pour lesquelles elles ont été sélectionnées, les stratégies

qui seront utilisées pour la mise en œuvre, les résultats attendus pour les patients, les prestataires et l'organisation, ainsi que les moyens d'évaluation de ces résultats.

2. Signer une lettre d'entente s'engageant à un partenariat de trois ans pour devenir une BPSO désignée.

Responsabilités de la BPSO directe

1. Définir un responsable BPSO au sein de votre organisme.
2. Mettre en place un comité directeur et une structure de programme.
3. Déterminer un groupe de champions — 15 pour cent du personnel interprofessionnel — pour participer à une orientation des champions et soutenir l'adoption de pratiques fondées sur des données probantes.
4. Mettre en œuvre systématiquement les LDPE de l'AIIAO en utilisant deux cadres complémentaires : le Cadre de mise en pratique des connaissances et le Cadre d'action du mouvement social.
5. Participer aux instituts LDPE cliniques de l'AIIAO et à d'autres activités de renforcement des capacités.
6. Rencontrer mensuellement d'autres responsables des BPSO dans le cadre de réunions virtuelles d'échange de connaissances.
7. S'engager à envoyer un ou deux membres du personnel au symposium annuel d'échange de connaissances de la BPSO (facultatif pour les BPSO internationales).
8. Saisir les données dans le système de données Nursing Quality Indicators for Reporting and Evaluation^{MD} (NQuIRE^{MD}) pour les indicateurs de structure, de processus et de résultats adaptés aux LDPE mises en œuvre.
9. Soumettre un rapport en ligne tous les six mois et rencontrer virtuellement l'équipe BPSO de l'AIIAO pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.
10. Diffuser les résultats, les outils et les ressources issus de l'expérience de qualification de la BPSO.
11. Après avoir obtenu le titre de BPSO*, s'engager à soutenir, à étendre et à diffuser la mise en œuvre des LDPE, et à soutenir les autres BPSO prédésignées dans un rôle de mentor.

** Sous réserve de la réalisation de tous les objectifs fixés dans la lettre d'entente.*

Responsabilités de l'AIIAO à l'égard de la BPSO directe

1. Fournir gratuitement à la BPSO l'accès aux LDPE publiées et électroniques de l'AIIAO.
2. Fournir à la BPSO une orientation sur le centre des Affaires internationales et lignes directrices sur les pratiques exemplaires de l'AIIAO, sur le programme de la BPSO et sur les lignes directrices spécifiques, le cas échéant.
3. Soutenir la BPSO dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une orientation sur le programme LDPE de l'AIIAO et la désignation de la BPSO.
4. Former la BPSO à la mise en œuvre des LDPE en utilisant une approche de formation des formateurs.

5. Fournir un soutien à la mise en œuvre par le biais de ressources telles que le réseau des champions des pratiques exemplaires et la Trousse pour la conduite du changement.
6. Fournir une consultation permanente d'experts sur la diffusion, l'adoption, la mise en œuvre, l'évaluation et la durabilité des lignes directrices.
7. Contribuer à la mise en place d'un réseau de transfert de connaissances des BPSO chefs de projet et diriger ce réseau lors de séances régulières d'échange de connaissances afin de faciliter la mise en œuvre et l'évaluation efficaces des LDPE.
8. Se réunir virtuellement deux fois par an ou en fonction des besoins et d'un commun accord avec la BPSO pour examiner les rapports, suivre les progrès accomplis et formuler des recommandations.
9. Fournir un coach pendant la période de prédésignation de la BPSO pour agir en tant que contact clé de l'AIIAO, mettre la BPSO en contact avec des ressources et des références, et effectuer des visites sur site si nécessaire.
10. Définir et orienter les occasions de recherche appropriées vers la BPSO.
11. Reconnaître la participation de la BPSO et de ses personnes, équipes et unités clés à la mise en œuvre et à l'évaluation des lignes directrices sur les pratiques exemplaires sélectionnées.

Modèle BPSO hôte

Le modèle BPSO hôte de l'AIIAO soutient l'adoption et la diffusion à grande échelle des LDPE sur le plan national et international. Une BPSO hôte conclut un accord officiel avec l'AIIAO pour superviser le programme BPSO de l'AIIAO dans le domaine de spécialité, le pays ou la région où elle est située. La BPSO hôte est responsable de tous les aspects du programme BPSO et assure la liaison entre l'AIIAO et les BPSO dans le domaine de spécialité spécifique, le pays ou la région.

Les BPSO hôtes apportent leur soutien et suivent les progrès réalisés par le biais de réunions régulières et de processus de compte rendu, tandis que les organisations qu'ils supervisent s'efforcent d'obtenir le statut de BPSO. La BPSO hôte fait ensuite rapport à l'AIIAO et fournit une vue d'ensemble des succès, des défis, des questions et des problèmes du programme BPSO dans ce domaine de spécialité, ce pays ou cette région.

Responsabilités de la BPSO hôte

1. Sélection des BPSO à l'aide de la méthodologie de proposition AIIAO.
2. Établir un contrat avec les BPSO conformément au prototype d'entente BPSO AIIAO, décrivant les livrables et les exigences pour la période de prédésignation.
3. Lancer le programme BPSO dans la région en organisant une séance d'orientation pour toutes les BPSO sélectionnées, avec la participation du personnel infirmier ou de la faculté et d'autres intervenants.
4. Engager des ressources pour la formation à la mise en œuvre des LDPE de l'AIIAO en utilisant une approche de formation des formateurs et le matériel et la méthodologie de l'AIIAO.

5. Organiser et coordonner des instituts de formation pour dispenser une formation locale et soutenir la mise en œuvre des LDPE de l'AIIAO, sur la base de la Trousse pour la conduite du changement de l'AIIAO, du programme de l'atelier des champions et de tout matériel de soutien élaboré en partenariat avec l'AIIAO.
6. Appuyer le développement d'un réseau de champions des pratiques exemplaires et de participants à l'Institut LDPE clinique afin de renforcer les capacités et de partager les expériences de mise en œuvre et d'évaluation.
7. Organiser des séances mensuelles d'échange de connaissances entre les responsables des BPSO afin d'examiner, de soutenir et de suivre les progrès réalisés et de faciliter l'échange des défis, des réussites et des enseignements tirés entre les BPSO régionales.
8. Organiser un symposium régional annuel d'échange de connaissances sur les BPSO pour les représentants de toutes les BPSO afin de partager les progrès, de définir les points forts et les principaux résultats, de relever les défis et d'élaborer des plans pour améliorer, étendre et soutenir les activités des BPSO.
9. Demander et obtenir des rapports d'avancement de chaque BPSO tous les six mois pendant la période de prédésignation, et organiser des réunions avec chaque BPSO pour déterminer les progrès globaux, les points forts, les recommandations de changement et le soutien supplémentaire nécessaire.
10. Définir une personne de liaison de l'organisation hôte pour chaque BPSO afin de fournir un soutien supplémentaire à l'organisation de la BPSO en cas de besoin.
11. Contrôler les produits à livrer et les exigences auxquelles chaque BPSO doit se conformer.
12. Faciliter la recherche et l'évaluation du programme BPSO dans le domaine de spécialité, le pays ou la région, en particulier par le biais du système de données NQUIRE (composé d'indicateurs de qualité liés à la pratique infirmière, aux résultats cliniques pour les patients et à la structure organisationnelle en rapport avec les LDPE sélectionnées pour la mise en œuvre).
13. Faciliter les activités de diffusion des BPSO dans le domaine de spécialité, le pays ou la région.
14. Participer à des séances régulières d'échange de connaissances, de suivi, de planification et d'évaluation avec l'AIIAO et d'autres organisations d'accueil.

Responsabilités de l'AIIAO à l'égard de la BPSO hôte

L'AIIAO soutient les activités de mise en œuvre en fournissant une formation et un accès à toutes les ressources disponibles (exemples : le projet d'accord contractuel pour les BPSO, les prototypes de rapports, et la Trousse pour la conduite du changement de l'AIIAO et le réseau des champions des pratiques exemplaires). L'AIIAO rencontre aussi régulièrement les BPSO hôtes et offre un mentorat et une consultation d'experts sur la diffusion, la mise en œuvre, l'adoption, la durabilité et l'évaluation des lignes directrices. Les BPSO hôtes et les BPSO du pays ou de la région sont également associées à des organismes mentors qui ont fait l'expérience du programme BPSO.

Pour plus d'informations

Vous avez besoin de plus de détails sur la désignation BPSO ou sur des types spécifiques de BPSO?

- Visitez le site Web du programme des organisations vedettes des pratiques exemplaires au RNAO.ca/bpg/bpso.
- Contactez-nous à l'adresse suivante BPSO@RNAO.ca.